

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 13 juin 2019 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué le 7 juin 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS

Etaient présents (17) :

Mesdames et Messieurs Jean Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Annick DANIEL, André LE CHAPELAIN, Laurent PICARD, Ronan LE DELEZIR, Catherine CHANTELOT, Claude BOURBON, Michel ROULLE, Annick RIO, Xavier AUDIC, Marie Lou COGNAT, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Solenn CAMENEN.

Absents ayant donné procuration (2) :

Muriel LE MAGUER avait donné pouvoir à Patricia LE VIGOUROUX
Jeanne DREANO avait donné pouvoir à Ronan LE DELEZIR

Absent (3) :

Messieurs Eric LE BAGOUSSE, Benoît MADEC
Madame Ahlem MORICE

Secrétaire de séance : Laurent PICARD

2019-4-4 Lotissement le Bocéno Est : 2^{ème} phase d'attribution des lots communaux

Vu la délibération 2019-1-6 du 7 février 2019 portant règlement d'attribution des lots à bâtir communaux dans le quartier du Bocéno ;

Vu, les propositions du groupe de travail « lots communaux Bocéno » lors de ses réunions du 10 avril et du 6 juin 2019 ;

Monsieur le Maire expose que la délibération 2019-1-6 du 7 février 2019 prévoyait l'organisation d'une seconde session d'attribution dans le cas où l'ensemble des lots n'étaient pas attribués lors de la 1^{ère} session.

L'objet de la présente délibération est d'organiser le déroulement de cette 2^{ème} session.

La 2^{ème} session d'attribution de lots communaux en accession aidée portera sur 16 lots parmi les 21 restants. Il s'agit des lots 1, 6, 14, 49, 53, 54, 55, 56, 59, 68, 72, 96, 97, 98, 106, 107. Les candidats non retenus lors de la 1^{ère} session peuvent maintenir leur candidature sans déposer un nouveau dossier à l'exception des candidats qui se sont vus notifier un refus.

5 lots seront destinés à accueillir des logements en location-accession. Il s'agit des lots 102,103,104,105 et 109. Ce projet sera porté par un bailleur-social qui sera choisi ultérieurement.

Dépôt des candidatures, modalités, délais

Les candidats intéressés par l'acquisition d'un lot pourront déposer en Mairie à partir du 17 juin et jusqu'au 14 septembre 2019, une fiche de pré-réservation pour l'acquisition d'un lot à bâtir communal.

Ils se verront remettre un dossier comportant :

- les délibérations du Conseil municipal relatives aux prix de vente et au règlement d'attribution des lots communaux
- le plan du lotissement
- le règlement du lotissement
- le cahier des charges du lotissement

Géo Bretagne Sud missionné par la commune recevra chaque candidat acquéreur et lui remettra le dossier de candidature.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 30 septembre 2019.

Chaque candidat pourra formuler 5 vœux de lots.

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants, dûment remplis et signés :

- un courrier motivant la candidature
- le formulaire « candidature d'acquisition » complété
- l'engagement de respect du règlement du lotissement
- l'engagement de respect du règlement d'attribution, les clauses anti spéculatives et l'attestation de véracité des informations transmises
- les différentes pièces ou documents demandés comme rappelés sur le formulaire « candidature d'acquisition ».

Admissibilité du dossier, analyse des candidatures

Géo Bretagne Sud analysera et classera les candidatures.

Géo Bretagne Sud rendra compte de manière régulière à la commune des avancées de sa mission et proposera à la Commission communale la liste des candidats retenus.

Décision finale

Les noms des acquéreurs retenus seront rendus dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 novembre 2019.

Une liste d'attente sera établie à la fin de la 2ème session pour pallier aux éventuels désistements, les lots seront proposés aux ménages suivants par ordre de classement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 14/06/2019

Reçu en préfecture le 14/06/2019

Affiché le

ID : 056-215600461-20190613-2019_4_4-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE les modalités d'attribution détaillées ci-avant.
DECIDE de réserver les lots 102,103,104,105 et 109 pour un projet de location –
accession porté par un bailleur social.



Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS